

Délibération 2023/15_2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 mars 2023**

Date de la convocation : 24/02/2023

Date d'affichage : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M.HUGOL)

Objet de la délibération : LOCATION IMMEUBLE 1 RUE ANATOLE FRANCE

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : , Stéphanie JEUNET, Pauline SOULAIROL,

Quorum : 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que l'appartement communal situé 1 rue Anatole France a été achzté par la commune dans le but d'être loué ;

Considérant que les travaux de l'appartement sont bientôt terminés. ;

Considérant qu'il convient de fixer un prix de loyer mensuel afin de chercher un locataire pour une location probable au 1^{er} mai 2023.

Considérant que cet appartement, d'une superficie de 80 m² + 40 m² de combles, est sur 3 étages, qu'il ne dispose pas de place de parking, qu'il est composé de 2 chambres, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle d'eau, 1 WC, et de combles aménagés dont seule la partie centrale est à plus de 1.80 m de haut.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer un loyer mensuel de 500 € (Hors charge) indexé selon l'indice de référence des loyer 3^{ème} trimestre n-1.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Retire et remplace la délibération 2022/15

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication au Journal Officiel DEVE
Date de réception de l'AR: 10/03/2023
034-213401979-20230303-DE_2023_015_2-DE